

[Modèle 1.]

Avis-citation à prévenu pour audience foraine. (Décret du 9 juillet 1890, article 5 ; — arrêté du 8 octobre 1890.)

Justice de Paix de l'archipel des

AUDIENCE FORAINE TENUE A

Le Juge de paix invite l nommé
domicilié et demeurant à
prévenu de
prévu et puni par

A comparaître en personne devant lui, jugeant en audience foraine et en matière de

le
mil huit cent quatre-vingt

à heure du
dans le local de
pour y être jugé sur la prévention précitée.

Faute par l susnommé de comparaître sera jugé par défaut.

Fait à , le

Le Juge de paix,

Certificat de remise à détacher et à remettre au Juge de paix.

Avis-citation a été remis le
mil huit cent quatre-vingt

à heure du a

nommé

domicilié et demeurant à

pour comparaître devant le Juge de paix, jugeant en audience foraine à en matière de

dans le local de

le

quatre-vingt mil huit cent

heure du a comme prévenu

de

Ledit avis détaché du présent a été remis a susnommé par le

sieur

qui a signé le présent.

(Signature de l'Agent.)